

PRATIQUE DU NOUVEAU CCAG TRAVAUX ENTRANT EN VIGUEUR LE 1ER AVRIL 2021

Connaître les nouvelles règles applicables et pratiques propres au CCAG travaux

2 JOURS, 14 HEURES

MARCHÉS DE
TRAVAUX

CODE :
MP18

Objectifs de la formation

Décrypter les nouvelles mesures du nouveau CCAG Travaux et ses conditions d'application à partir du 1er avril 2021

Acquérir des réflexes pour mener à bien un marché de travaux

Disposer de jalons de contrôle pour rester en conformité avec le nouveau CCAG

S'assurer du respect des règles contractuelles du marché par les partenaires du chantier

Parmi nos formateurs

- Professionnel(s) du secteur

Public concernés

- Entrepreneur et cadre d'entreprise ; Maître d'œuvre ; Architecte ; Responsable technique de chantier ; Maître d'ouvrage ; Acheteur ; Juriste ; Toute personne amenée à rédiger un marché, et exécuter des marchés publics de travaux

Critères d'admission

- Cette formation entre dans le champ d'application des dispositions relatives à la formation professionnelle continue car considérée comme une action d'adaptation et de développement des compétences des salariés.

Prérequis

- Aucun prérequis n'est nécessaire

Tout au long de cette formation, le formateur illustrera l'application des nouvelles dispositions du CCAG travaux par des études de cas.

Délimiter le cadre d'application du nouveau CCAG travaux

- Situer le nouveau CCAG au regard des textes relatifs à la commande publique
- Sécuriser l'exécution des marchés de travaux et de maîtrise d'œuvre
- Maîtriser les conditions d'application du CCAG travaux : portée du CCAG, identifier et hiérarchiser les pièces contractuelles, distinguer les clauses, les dérogations
- Maîtriser la rédaction des CCAP de marchés publics de travaux
- Tenir compte du RGPD dans le CCAG

Connaître le rôle, les prérogatives et les relations entre les acteurs

- Identifier les acteurs, leurs droits et obligations
 - Simplifier et rééquilibrer les relations contractuelles
 - Les implications du nouveau CCAG travaux sur les participants au marché : groupements, sous-traitance, délégation de maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre, OPC
 - Les moyens de communication entre les participants au marché : notifications, langues, etc
 - Les nouvelles règles (non contraignantes) relatives à la dématérialisation des échanges entre les parties
 - Rappel des obligations légales et réglementaires relatives à la facturation électronique
 - Les modifications du CCAG sur le régime juridique des ordres de service
-

Savoir préparer le chantier à l'aune du CCAG travaux

- Maîtriser les délais : calcul des délais, ajournement, interruptions, et prolongations des délais
 - Les clauses relatives à l'organisation du chantier : réunions, préparation, sécurité, hygiène, protection de la main-d'œuvre etc.
 - Introduction de clauses relatives à la prise en compte du développement durable : livraison, emballages, renforcement de l'obligation de la gestion des déchets
 - Une nouvelle clause d'insertion sociale : quelles sont les conditions minimales à respecter ?
 - L'évolution de la protection PI dans le nouveau CCAG travaux
 - Anticiper les difficultés liées au marché (validité, défaillance, entreprise en difficulté)
 - Maîtriser les clauses sur l'exécution des travaux (sujétions techniques, imprévision, force majeure)
 - Connaître les clauses sur l'évolution du montant des travaux
-

Maîtriser le prix et le règlement des comptes en application du nouveau CCAG travaux

- Etudier la forme, le contenu et la variation des prix
 - La nouvelle clause relative aux avances (présentation des deux options)
 - S'approprier le règlement des comptes : acomptes, solde
 - Maîtriser la procédure de paiement du solde du marché
 - Assurer et distinguer les hypothèses de paiement des travaux supplémentaires : avenant, OS, TS à l'initiative de l'entreprise.
 - Maîtriser le régime juridique des pénalités et des prix
 - Introduction d'une nouvelle clause relative au plafonnement du montant des pénalités avec application d'un taux précis
 - Clarification de la pratique des clauses incitatives (encadrement du contenu des primes)
-

Réceptionner les travaux en application du nouveau CCAG travaux

- Connaître les formes et modalités de réception des travaux
 - Organiser les opérations préalables à la réception
 - Identifier les différentes étapes de la réception prévues
 - Articuler la gestion des réserves et la procédure de paiement final du marché
 - Réussir une bonne gestion des garanties (GPA, décennale, bon fonctionnement, garanties particulières)
-

Prévenir et gérer les différends dans le nouveau CCAG travaux

- Faciliter le « contradictoire » dans les prises de décision dans l'exécution des marchés publics
- Le régime du mémoire en réclamation
- Résolution à l'amiable des différends : modifications et avenants
- Promouvoir le dialogue entre les parties pour prévenir les différends
- Résolution des litiges : la conciliation, l'arbitrage, la négociation et les contentieux,

Dates

Modalités pédagogiques, d'évaluation et techniques

■ Modalités pédagogiques:

Pour les formations synchrones-présentiel ou classes virtuelles (formations à distance, en direct), les stages sont limités, dans la mesure du possible, à une douzaine de participants, et cherchent à respecter un équilibre entre théorie et pratique. Chaque fois que cela est possible et pertinent, des études de cas, des mises en pratique ou en situation, des exercices sont proposées aux stagiaires, permettant ainsi de valider les acquis au cours de la formation. Les stagiaires peuvent interagir avec le formateur ou les autres participants tout au long de la formation, y compris sur les classes virtuelles durant lesquelles le formateur, comme en présentiel peut distribuer des documents tout au long de la formation via la plateforme. Un questionnaire préalable dit 'questionnaire pédagogique' est envoyé aux participants pour recueillir leurs besoins et attentes spécifiques. Il est transmis aux intervenant(e)s avant la formation, leur permettant de s'adapter aux publics. Pour les formations en E-learning (formations à distance, asynchrones), le stagiaire peut suivre la formation à son rythme, quand il le souhaite. L'expérience alterne des vidéos de contenu et des activités pédagogiques de type quizz permettant de tester et de valider ses acquis tout au long du parcours. Des fiches mémos reprenant l'essentiel de la formation sont téléchargeables. La présence d'un forum de discussion permet un accompagnement pédagogique personnalisé. Un quizz de validation des acquis clôture chaque parcours. Enfin, le blended-learning est un parcours alternant présentiel, classes virtuelles et/ou e-learning.

■ Modalités d'évaluation:

Toute formation se clôture par une évaluation à chaud de la satisfaction du stagiaire sur le déroulement, l'organisation et les activités pédagogiques de la formation. Les intervenant(e)s évaluent également la session. La validation des acquis se fait en contrôle continu tout au long des parcours, via les exercices proposés. Sur certaines formations, une validation formelle des acquis peut se faire via un examen ou un QCM en fin de parcours. Une auto-évaluation des acquis pré et post formation est effectuée en ligne afin de permettre à chaque participant de mesurer sa progression à l'issue de la formation. Une évaluation à froid systématique sera effectuée à 6 mois et 12 mois pour s'assurer de l'ancrage des acquis et du transfert de compétences en situation professionnelle, soit par téléphone soit par questionnaire en ligne.

■ Modalités techniques FOAD:

Les parcours sont accessibles depuis un simple lien web, envoyé par Email aux stagiaires. L'accès au module de E-learning se fait via la plateforme 360Learning. La durée d'accès au module se déclenche à partir de la réception de l'invitation de connexion. L'accès aux classes virtuelles se fait via la plateforme Teams. Le(a) stagiaire reçoit une invitation en amont de la session lui permettant de se connecter via un lien. Pour une bonne utilisation des fonctionnalités multimédia, vous devez disposer d'un poste informatique équipé d'une carte son et d'un dispositif vous permettant d'écouter du son (enceintes ou casque). En ce qui concerne la classe virtuelle, d'un microphone (éventuellement intégré au casque audio ou à la webcam), et éventuellement d'une webcam qui permettra aux autres participants et au formateur de vous voir. En cas de difficulté technique, le(a) stagiaire pourra contacter la hotline au 01 70 72 25 81, entre 9h et 17h ou par mail au logistiqueformations@infopro-digital.com et la prise en compte de la demande se fera dans les 48h.